Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20261001-DEL2026-10-04-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 23 septembre 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15

Date d'affichage de la liste des délibérations : 2 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES, en séance ordinaire.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEBLOND Christine – VANDEN AWEELE Guy – BARRO Sylvie – LECOEUR Maurice – LETOURNEUR Magaly - FENOUILLIERE Claire – YBERT Valéry - PICQUENOT Sonia - ASSELINE Charline – MARGUERIE Guillaume.

Absents excusés :

GIAVARINI Amandine a donné procuration de vote à GIAVARINI Pascal.
GRINCOURT Vincent a donné procuration de vote à VANDEN AWEELE Guy.
THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE
3.2 - Aliénations
Cession du lot n°6 (parcelle AH 314) du lotissement communal des Mares
DEL2026-10-04

M. Le Maire informe les conseillers qu'il a reçu une proposition d'achat pour le lot n° 6 (parcelle AH 314) du lotissement communal des Mares.

Il propose aux conseillers de l'autoriser à commercialiser ce lot.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La pré-réservation du lot n°6 du lotissement communal des Mares en date du 24 juin 2026 par MM. Denis JEANTROUX,

VU, La délibération n° DEL2025-09-02 du 18 septembre 2025 fixant le prix et les conditions de vente des parcelles du lotissement communal des Mares,

Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20261001-DEL2026-10-04-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : d'autoriser M. Le Maire à commercialiser le lot n°6 du lotissement communal des Mares, parcelle cadastrée Section AH, Numéro 314, d'une superficie de 560 m², à MM. Denis et Christine JEANTROUX, domiciliés 67 rue de la Division Leclerc 91380 Chilly Mazarin au prix de 70,00 € m², soit 33 284,52 € HT +5 915,48 € (Tva sur marge), soit un prix total de 39 200,00 € et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette vente auprès de l'étude notariale de maître Damien LEONARD, basée à Lessay ;

Adopté à la majorité
(15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 1er octobre 2026

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND

Le Maire,
Christophe GILLES

MAIRIE DE ST-GERMAIN-SUR-AY (MANCHE)